

# Les Trames écologiques dans la Stratégie nationale biodiversité 2030



Le centre de ressources Trame verte et bleue sera fortement mobilisé en 2024 dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB). Ce plan d'action adopté en fin d'année dernière doit permettre à la France de respecter les objectifs du [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal](#), adopté en décembre 2022 lors de la COP15. Cet accord historique, signé par 196 pays, cible les objectifs mondiaux à atteindre d'ici 2030 afin d'assurer la sauvegarde de la biodiversité. La SNB a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité. Pour cela, 40 mesures ont été présentées sous les quatre axes suivants :

- Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité
- Restaurer la biodiversité partout où c'est possible
- Mobiliser tous les acteurs
- Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions

La restauration des continuités écologiques fait partie des mesures identifiées dans la SNB : **mesure 20 « Renforcer les actions en faveur des trames écologiques et effacer leurs principaux obstacles »**. Celle-ci se décompose en quatre actions concrètes à réaliser avant la fin de la décennie :

- **Résorber les principales discontinuités du territoire** (pilotage Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et OFB). Une méthode d'identification des points noirs prioritaires est en cours d'élaboration par le CEREMA, ce travail sera décliné au sein de chaque région avec pour objectif d'identifier une dizaine de points par région.
- **Se doter d'objectifs chiffrés pour l'indicateur de fragmentation** (pilotage par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et appuyée par l'OFB). À différentes échelles du territoire, l'indicateur de fragmentation des espaces naturels devra permettre de suivre et d'évaluer le niveau de fragmentation, ainsi que les résultats de la restauration. D'ici 2025 des objectifs chiffrés devront être définis à l'échelle nationale et régionale. Pour atteindre ces objectifs, l'ensemble des territoires devront se mobiliser sur le terrain.
- **Poursuivre la restauration des continuités écologiques des cours d'eau** (pilotage Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires) en mettant en conformité 5000 ouvrages prioritaires d'ici 2027 et en accompagnant les gestionnaires.
- **Accélérer la mise en place de Trames noires dans les stratégies territoriales** (pilotage par l'OFB). Cela conduira à l'identification de continuités nocturnes à préserver et à restaurer.

Liens utiles

[En savoir plus sur www.trameverteetbleue.fr](http://www.trameverteetbleue.fr)